

Un constat : impasses hospitalières Patients « Bed-Blockers »

- Enquête de l'ARS d'Ile de France relative aux patients au long court dans les services SSR d'Ile de France en mai 2006 et aux besoins d'aval du SSR
 - 15% des patients présents un jour donné dans l'ensemble des services de SSR franciliens (à l'exception des SSR pédiatriques), sont considérés comme médicalement sortants et dans l'attente d'une solution de sortie
 - dont 21,45% à FA3-HP, 5,04% dans les cliniques privées, 13,45% dans les établissements participants au service public hospitaleir (PSPH), 20,27% dans les établissements publics hospitaleirs (PSP) hos AP-HP.

 près de 73% dels patients médicalements sortants et en attente d'un aval en SSR ont 65 ans et

 - 83% ont besoin d'une infirmière de jour, et 32% d'une infirmière de nuit.
- Enquête flash Fédération Hospitalière de France 2007 : même constat
- Enquête « Bed-Blockers » oct
 - Semaine 10 au 16/02/2014 en réanimation, neurochirurgie, neurologie et SSR à orientation neurologique AP-HP
 Taux de réponses 26%

 - · 372 « bed blockers » sur 1735 lits soit une moyenne de 4,8 lits bloqués par service
 - - auses

 Problèmes sociaux → neurochirurgie, neurologie et SSR neurologique

 Gastrostomie d'alimentation, trachéotomisés non ventilés, BMR → réanimation et neurochirurgie

 Tranhéartomisés ventilés → <u>údanimation</u>

Patients concernés : des profils similaires

- Age < 60 ans, lésions neurologiques sévères, plusieurs déficiences associées, fortement dépendants sur le plan physique et cognitif, lourde charge en soins (trachéotomie, ventilation, gastrostomie, ...)
- Séjours les plus prolongés : patients jeunes, lourdement handicapés et à forte complexité médico-psycho-sociale
- « Ni-ni » ni MPR ni gériatriques → USPC ?
- Age > 75 ans: décompensations médicales itératives, démences, troubles du comportement, dépendance complète, chimiothérapie,..
- · Nécessité d'évaluer le potentiel de réadaptation, besoin de programmes spécifiques
 - AVC grave, éveil retardé, trachéotomisés, AVC du tronc cérébral, Locked in
 - · Filière neurochirurgicale : TC à éveil retardé
 - Réanimation neurologique : encéphalites, anoxies, PRN graves
 - Tétraplégiques hauts, ventilés ou non

De multiples dynamiques en parallèles en lle de France

- Projet d'Unités de Soins Prolongés Complexes (USPC)
- SLD sujet jeune? SSR? Médico-social?
- Création de Services de Rééducation Post Réanimation (SR PR)

 - 2 SR PR neurologiques adultes
 Kremlin Bicêtre (94), R. Poincaré (Garches, 92) Ouverture 2015/2016
 - 1 SR PR neurologique et respiratoire enfants
 - R. Poincaré (Garches, 92)
- Equipes mobiles première génération
 - « AVC/ neurologie »
- Equipes mobiles seconde génération
 - « SSR : Handicap / réadaptation / réinsertion »
 - → Qui fait quoi? A quel moment?

Un objectif commun Concilier la fluidité des parcours et la pertinence des orientations

- Sortie de réanimation : quelle destination?
 - Service de Rééducation Post Réanimation (SR PR)
 - Service aigu: spécialisé ou médecine
 - SSR polyvalent ou spécialisé
 - Retour au domicile ???
 - HDJ
 - +/- HAD voire HAD de réadaptation
 - Autres lieux de vie ???



Financement des équipes mobiles? Accès plateau technique de rééducation Aval du SR PR Influence du financement :T2A en SSR à venir

Mission des SR PR

Débuter une rééducation/réadaptation multidisciplinaire et médicalisée précoce après une lésion neurologique grave : TC, AVC, hémorragie méningée, traumatisme vertébro-médullaire de haut niveau lésionnel, et toute une atteinte sévère du système nerveux central.

- Assurer un suivi médical MPR spécialisé et multidisciplinaire
- évaluation des déficiences multi-systémiques et des limitations fonctionnelles,
 - détermination du programme de soins requis,
 - traitement des causes curables de retard d'éveil de coma,
 - diminution des complications de l'immobilité et des pathologies intercurrentes,
 - traitement de la spasticité (toxine botulique, baclofène intrathécal, rééducation).

Equipes mobiles de première génération Historique et objectifs Action 10 du plan AVC 2010-2014 : expérimentation « Equipe mobile AVC »

- Objectifs :
- - Favoriser le retour ou le maintien à domicile des personnes en situation de handicap neurologique temporaire ou prolongé

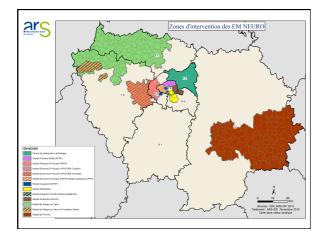
 Coordonner les actions entre les secteurs sanitaires, médico-sociaux et le lieu de vie

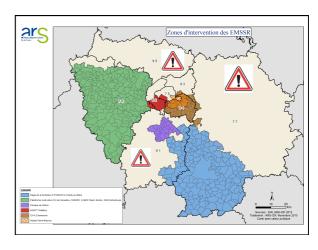
 - Diminuer les ré-hospitalisations
- Contexte : spécificités sociales et médicales de l'Ile de France (âge, isolement, précarité, ...)



Equipes mobiles de seconde génération Historique et objectifs

- Décembre 2013 : création par l'ARS Ile de France des 8 « équipes mobiles AVC / NEURO » : 1 ère génération
- Rothschild (75), F. Widal (75) Vaugirard (75) CH Provins (77), R Poincaré (92), CMPR Bobigny (93), CH du Vexin (95)
- Novembre 2014 : création par l'ARS lle de France de 5 « équipes mobiles Soins de Suite et de Réadaptation » : 2 ème génération
 - Clinique des trois SOLEILS / Fondation Ellen POIDATZ (77), GCS Sud YVELINES (78), Clinique de VILLIERS (91), L'ADAPT / Centre PARIS SUD (92), 94 CH Albert CHENEVIER (94)
 - Rothschild (75), F. Widal (75) Vaugirard (75) CH Provins (77), R Poincaré (92), CMPR Bobigny (93), CH du Vexin (95)
- Equipe plus ancienne : rattachée à l'ensemble du dispositif
- Hôpital National de Saint-Maurice (94)





Financement et constitution des équipes mobiles SSR AVC / neurologie EM de première génération

- Enveloppe fléchée de 100 000 euros versée aux établissements par l'ARS en décembre 2013, reconduite en décembre 2014 puis décembre 2015
- Personnel minimum souhaité: temps de médecin de médecine physique et de réadaptation et/ou gériatre, d'assistante sociale, d'ergothérapeute et de secrétariat

	Médecin	Ergothérapeute	Ass. Sociale	Secrétaire
Pitié –Salpêtrière (75)	0,2	1	0,5	0,5
Rothschild (75)	0,2	1	0,5	0,5
R Poincaré (92)	0,35	0,5	0,3	0,2
F. Widal (75)	0,2	1	1	0,5
Vaugirard (75)	0,4	0,4	0,5	0
CH Provins (77)	0,1	1	0	0
CMPR Bobigny (93)	0,1	0,75	0,5	0,5
CH du Vexin (95)	0,2	0,3	0,8	0,1
	Compositions au 25 septembre 2015 sous réserve de modifications ultérieures			





Rôle des équipes mobiles de réadaptation

- Organiser et coordonner un dispositif de réadaptation précoce dès la phase aigue
 - Evaluer le potentiel d'amélioration fonctionnelle /de réadaptation
 - Eviter les « surcomplications » et la précarisation fonctionnelle
- Informer sur le handicap : visible et invisible
- Contribuer à orienter dans un réseau ville hôpital au plus tôt dans le parcours de soins
 - Formaliser des liens avec les réseaux médico sociaux, les associations
- Accompagner les sorties difficiles au domicile et les transferts vers des SSR spécialisés ou non

Origine des demandes d'intervention des EM

- Services hospitaliers : court séjour, HAD, SSR, HDJ, CS
- Structures médico-sociales : EHPAD, MAS, CCAS, MAIA...
- Intervenants libéraux
- Famille et l'entourage du patient, en lien avec le médecin traitant toujours informé de la prise en charge

Bilan à 1 an d'activité des équipes mobiles*

	571 patients	%
Services hospitaliers	340	60%
Structures médico-sociales	102	18%
Libéral	60	10%
Associations patients	13	2%
Vide	56	10%

*base de données ARS IDF

Types d'intervention Classification des actions mises en œuvre : 4 profils Conseil, information orientation Evaluation, contact orientation sans visite au domicile Evaluation et une visite au domicile Evaluation, mise en situation complexe avec plus d'une visite au domicile, ouverture des droits Bilan à 1 an d'activité des équipes mobiles* 11% 50% Profil A 63 111 285 1H 19% Profil B 2H Profil C 162 28% 4 < 12H Profil D 123 22% 8 < 14H 112 20% *base de données ARS IDF - ** Temps moyen en heure = présence, compte rendu et trajet par inter

Equipe mobile de réadaptation : retour sur expérience

Valeur ajoutée

- Projet partagé par les équipes : amélioration du retour et du maintien au domicile
- à la sortie de l'établissement
- **Expertise MPR et évaluation rapide** par l'équipe pluridisciplinaire des activités et de la participation de la personne dans son lieu de vie ou à la demande des services hospitaliers
- Ré évaluation des projets de vie et d'accompagnement, approche fonctionnelle et soutien social à distance de la sortie

Limites

- · Caractère non pérenne du financement : enveloppe fléchée et taux de renouvellement important des CDD, postes à temps partiel
- Hétérogénéité des territoires à couvrir:
- · Temps de coordination intra et inter équipes non pris en compte
- Identification du parcours de soins du patient
- · Relais de prise en charge difficiles à réaliser: offre de soins ou médico sociale des territoires limitée, accès à des prestations d'ergothérapie en ville

Equipe mobile et réanimation: oui, oui ... mais!

- OUI: patients BMR: transfert intra hospitalier « difficile » donc préparation du retour direct au domicile dans les meilleures conditions de sécurité possible post réanimation
- OUI ... MAIS : sortie directe vers un lieu de vie
 - · Patient et famille comprennent mal le passage direct de réanimation vers le domicile
 - sentiment d'abandon
 - · sentiment d'insécurité, angoisse : récidive? Complications?
 - Possible mais complexe en organisation
 - nécessite du temps
 - · dépend :

 - de la disponibilité des ressources de rééducation en ville
 du financement des prestations d'aménagement du domicile
 - d'éventuelles possibilités de relogement (attente de 12 à 18 mois voire plus)

Parcours de soins en réadaptation Rôle du médecin MPR ou de l'équipe mobile de réadaptation Hébergement Domicile SAU Soins de longue Avis MPR durée Réanimation ou EM SRPR (Réa / MPR) MPR-HDJ Médecine MPR-HTC Chirurgie MCO et SSR ---> Transfert Autres SSR apté par JP Devailly, P. de Jouanny, CHU de Rennes, « Les structures et filières gén

En pratique en réanimation : appel précoce au médecin MPR ou à l'EM pour ...

- Etablir le pronostic fonctionnel / potentiel de réadaptation
- Aide à la demande d'orientation : « Via Trajectoire »
 - Répondre aux attentes des services receveurs en matière d'informations sur les besoins requis d'intensité de rééducation, de surveillance médicale, de dépendance, d'impact des troubles du comportement
 - Cibler l'adressage de la demande voire contacter les établissements
- Conseil en fonction des séquelles fonctionnelles et des situations de handicap prévisibles pour compléter le dossier social : gain de temps dans la réalisation du projet de réinsertion, évite les demandes en SSR et démarches médico-sociales trop tardives
 - Retard à l'accès aux droits, à la formulation du projet « de sortie » / « de vie », à l'instruction du dossier MDPH, à la mise en œuvre des aides à domicile
 - Refus de la famille d'instruire un dossier à la MDPH

